



La sécurité sociale atteinte d'une grave maladie ?

Depuis une vingtaine d'années, les différents gouvernements alertent la population sur le problème du déficit de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Les chiffres sont impressionnants : le " trou " de 1,5 milliard en 2000 s'est creusé et atteint 11 milliards d'euros pour l'année 2003 ! Les projections du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie sont alarmantes : le déficit tendanciel à l'horizon 2020 serait compris entre 66 et 127 milliards d'euros, en incluant les intérêts de la dette !

Parmi les nombreuses raisons qui peuvent expliquer l'envolée des dépenses de santé, ce sont le vieillissement de la population et les abus qui sont le plus souvent mis en avant. Abus des patients qui multiplieraient parfois inutilement les consultations et abus des médecins qui prescriraient beaucoup de médicaments et multiplieraient les actes. Le coût de l'Hôpital public est aussi dénoncé.

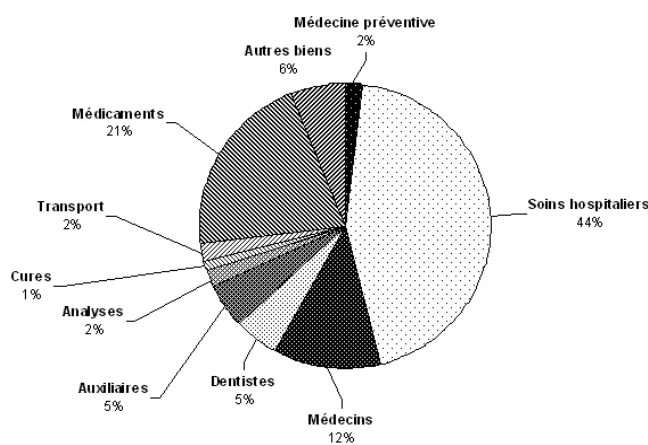
Ce diagnostic est-il sans appel ?

Inquiétant, le chiffre du déficit doit toutefois être replacé dans le cadre du budget global de la Sécurité Sociale, si l'on veut en mesurer réellement l'ampleur. En 2003, le déficit représente 8,4% des ressources de la CNAM. Comparons-le au déficit budgétaire de l'Etat qui s'élève à 47,2 milliards d'euros en septembre 2004 ! Les assurés peuvent relativiser...

Interrogeons-nous sur les autres causes de la baisse des recettes de la Sécurité Sociale. Rappelons que les ressources de la protection sociale sont issues pour l'essentiel du travail. Le financement de la Sécurité Sociale repose aujourd'hui principalement sur les cotisations prélevées de façon obligatoire sur les salaires et versées par les travailleurs et leurs employeurs. La plus grande partie des recettes de la C.S.G. (Contribution Sociale Généralisée), créée en 1991, prélevée à la source et étendue progressivement, est affectée aux régimes d'assurance maladie.

Or, depuis 30 ans, le nombre de chômeurs a considérablement augmenté et avoisine aujourd'hui 2 500 000 personnes, soit 9,7% de la population active en 2003. Ce sont autant de cotisations qui ne rentrent pas dans les caisses. Le système ne peut donc qu'accuser un fort déséquilibre dû au chômage. Il faut également tenir compte des choix politiques qui, depuis des années, privilégient la baisse des charges patronales, voire leurs exonérations. Accordées aux entreprises, ces exonérations ne sont pas forcément compensées par l'Etat

Répartition des dépenses de santé, France, 2001



EDITORIAL

Le comité d'information et de vigilance citoyenne regroupe des personnels des établissements scolaires et des services municipaux de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil et des environs. Il s'est créé suite aux mouvements sociaux du printemps 2003, qui ont rassemblé de nombreux secteurs professionnels, et répond à la nécessité de rester **vigilants** quant aux politiques menées et à leurs conséquences sur la vie quotidienne des habitants : logement, santé, transports, éducation, travail et chômage, retraites...

Nous nous réunissons le 1^{er} mardi de chaque mois à 19h00, depuis octobre 2003, dans le hall de la salle Gérard Philippe de Bonneuil.

Face à des médias qui n'accordent pas assez de place aux sujets qui nous touchent tous directement, il nous semble urgent de diffuser une autre information et de collecter des témoignages qui illustrent la réalité sociale que nous vivons.

Ce collectif est ouvert à tous.

N'hésitez pas à nous rejoindre, à nous apporter vos témoignages, vos critiques...

Bonne lecture !

Elles sont estimées à plus de 2 milliards d'euros pour la seule année 2003. Le déficit serait donc bien moindre si ces dettes étaient remboursées !

De plus, l'emploi devient de plus en plus précaire en France, à en juger par le boom de l'intérim sur les dix dernières années : le nombre d'intérimaires est passé de 300 000 en 1994 à plus de 2 millions aujourd'hui.

Etant donné que les cotisations basées sur les salaires sont très sensibles aux variations de l'emploi et des rémunérations, il est facile de conclure que le chômage massif, la précarité de l'emploi de plus en plus grande et la rigueur salariale pèsent bien lourd dans le déficit de la Sécurité Sociale.

Quel traitement a prescrit le gouvernement ?

Le gouvernement actuel a engagé une réforme que les députés ont approuvée cet été (on peut d'ailleurs se demander pourquoi cette saison est choisie pour l'adoption de textes de lois si importants...)

La posologie estivale accentue les orientations prises par les gouvernements antérieurs. Résoudre le problème du financement consisterait alors à :

- instaurer un forfait d'1 € pour toutes les consultations
- augmenter à 13, 14 et 15 euros le forfait journalier d'hospitalisation
- dérembourser des centaines de médicaments
- supprimer la prise en charge à 100% de certains soins.

Mais aussi, afin d'éviter les abus :

- imposer le choix d'un médecin généraliste qui coordonnera, au moyen du dossier médical, le suivi de chaque patient et orientera vers des spécialistes en cas de besoin.
- poursuivre des restructurations du secteur hospitalier dans le cadre du plan Hôpital 2007.

Toutes ces mesures viseraient à responsabiliser individuellement les assurés... en les faisant « payer plus » et à rationaliser l'offre de soins en réorganisant notamment le secteur hospitalier.



Cette réforme s'attaque-t-elle vraiment au mal ?

Les spécialistes doutent a priori de son efficacité : les économies réalisées ne suffiraient pas à résoudre à long terme le problème de fond.

De plus, ses effets pervers sont déjà connus, notamment au niveau des soins :

- financièrement, accroître la participation des usagers ne ferait qu'aggraver la situation des 4,7 millions de personnes actuellement couvertes par la CMU (Couverture Maladie Universelle, créée en 1997) et des 5 autres millions (environ 8% de la population totale) ne pouvant accéder à une couverture complémentaire en raison de la faiblesse de leurs revenus.

- géographiquement, spécialiser les hôpitaux dans le traitement de certaines pathologies ou regrouper des unités de proximité entre elles rendrait plus difficile l'accès aux soins dans certaines régions.

Le gouvernement lui-même présente ces décisions comme nécessaires mais insuffisantes et avance déjà de nouvelles propositions s'inspirant de celles du MEDEF qui préconise, entre autres, l'instauration d'un panier de soins minimum.

Ce panier de soins reviendrait à définir une liste de soins, établie et modifiée périodiquement par le Parlement, qui serait prise en charge par une assurance maladie de base. La couverture des soins « hors panier » nécessiterait alors la souscription d'une assurance complémentaire, auprès d'une mutuelle ou d'une assurance privée. Une aubaine pour le secteur privé ! Le principe de solidarité qui anime le pacte fondateur de la Sécurité Sociale défini dans la loi de 1946 serait alors mis à mal.

Le mal n'est pas incurable ! D'autres traitements existent...

A cette logique libérale et individualiste qui ne cherche qu'à alléger les coûts, on peut proposer d'autres alternatives.

- Miser sur la prévention : le parent pauvre du système de soins qu'est la prévention (seulement 2% du budget total des dépenses) doit être développé dans le monde du travail et dans le monde de l'école.
- Réorganiser le système : la coordination des différents médecins par le biais d'un suivi médical concerté est une idée à creuser. Les centres de santé qui ont pratiquement disparu et qui étaient intégrés dans la vie sociale des quartiers doivent être mis en place pour prendre en compte la santé des habitants et non seulement leurs maladies en établissant des liens entre les conditions de logement, d'alimentation et de travail afin de prévenir les risques.
- L'utilisation des médicaments génériques doit être amplifiée. La France doit rattraper un important retard : la vente des médicaments génériques ne représentait que 4% du médicament remboursable en 2002...
- Développer les associations d'aide aux personnes âgées et de soins à domicile.

Le secteur de la santé constituerait alors un secteur créateur d'emplois.

Parallèlement, il faut évidemment réfléchir à un autre mode de financement qui taxerait aussi les revenus financiers des entreprises qui ne créent pas d'emplois mais qui font de gros bénéfices. Les pistes restent à explorer.

DE LA MATERNELLE AU COLLEGE : LE GRAND CHAMBOULEMENT

Quelques mots sur le rapport Thélot

Actualités : éducation, le rapport Thélot

Le fameux rapport de M. Claude Thélot

Ce rapport est celui de la commission du débat national sur l'avenir de l'Ecole présidée par M. Thélot. Il ne fait donc pas office de loi mais servira à définir ce que sera la Loi d'Orientation présentée fin 2004 et votée par l'Assemblée Nationale au printemps 2005.

Un rapport peut en cacher un autre...

Comme il est précisé sur sa première page, ce rapport s'appuie sur le « grand débat national sur l'avenir de l'Ecole » mené en décembre 2003. Néanmoins, on peut déjà douter de cet argument à consonance démocratique étant donné l'existence d'un rapport vieux de deux ans, intitulé « E comme éducation » rédigé par un certain Claude Thélot, et dans lequel figuraient les grandes lignes du rapport remis au premier ministre au mois d'octobre 2004 !

Pour la réussite de tous les élèves

Le constat de départ des auteurs de ce rapport est simple : « 60 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans qualification ». De plus la volonté affichée est de « faire réussir tous les élèves ». On ne peut qu'être en accord avec ces affirmations. Cependant, les voies pour améliorer le système éducatif sont diverses et sont surtout le résultat de choix politiques. Par exemple, le rapport précise que « la notion de réussite ne veut certainement pas dire que l'Ecole doit se proposer de faire que tous les élèves atteignent des qualifications scolaires les plus élevées [...] puisque les qualifications scolaires ne seraient plus associées, même vaguement, à la structure des emplois ».

Le ton est donc donné : la future Loi d'Orientation doit « anticiper les besoins de l'économie ». Certes l'Ecole est dans la société et non pas en marge de celle-ci, mais est-ce sa seule fonction ? Sa seule ambition ? La réponse se trouve peut-être dans le rapport lui-même : « Les valeurs républicaines ne constituent plus la clé d'une nouvelle dynamique des ambitions éducatives de l'Ecole ».

Et la maternelle dans tout ça ?

Le rapport s'articule autour du changement majeur d'organisation de l'Ecole : le cycle des apprentissages de base (grande section, CP, CE1), le cycle des approfondissements (CE2, CM1, CM2, 6^{ème}), le cycle de la diversification (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}). Comme on peut le constater, l'école maternelle en tant que telle n'apparaît pas et il n'est pas fait mention des enfants de moins de 5 ans dans ce rapport... Tous les observateurs nationaux et internationaux s'accordent à vanter les mérites de l'école maternelle à la française (vraie école dans le sens où celle-ci a des objectifs d'apprentissages et pas seulement de garderie). S'achemine-t-on vers une structure scolaire ne commençant qu'à 5 ans et un système de garderies payantes pour les moins de 5 ans ? Ce dispositif étant largement répandu chez nos voisins européens.

Orientation précoce au collège

L'uniformisation européenne qui semble prévaloir pour l'école maternelle ne semble pas être de mise pour le collège. En effet, le cycle de diversification (en termes clairs, le cycle d'orientation en fonction des « talents » et « dispositions » des élèves) commencerait dès 12 ans. Il y a donc remise en cause d'une scolarité obligatoire, commune et dispensée au plus grand nombre. Pourtant, des pays comme le Danemark, la Suède, la Norvège, accueillent les élèves jusqu'à 16 ans en ne leur proposant des orientations qu'après cet âge. Il n'apparaît pas que ces pays soient pénalisés par un tel fonctionnement.

Le socle commun pour tous, les enseignements variés pour ceux qui le peuvent

Le rapport préconise de différencier trois catégories d'enseignement : « le socle commun de l'indispensable » (langue, maths, anglais de communication, informatique), puis des disciplines jugées moins importantes (sciences, langue vivante, EPS, arts) et enfin des enseignements optionnels pour permettre la diversification des parcours.

Cependant, il est précisé qu'« un élève doit être en mesure de passer l'essentiel du temps scolaire, s'il le faut, pour acquérir le seul contenu du socle commun ». Il est donc clairement nié le fait qu'un enfant puisse apprendre à lire ou écrire par le biais de l'Histoire, des Sciences ou d'autres apprentissages dits mineurs.



L'avenir de l'Ecole est une affaire de choix

Tout ceci marque donc une volonté réelle, et paradoxale, de faire reculer l'égalité des chances face aux apprentissages et à la construction de son avenir dans une société de plus en plus individualiste. Dans une période de recherche permanente de baisse des coûts de tous les services publics, l'Education ne sera pas épargnée.

RROMS A LIMEIL OU AILLEURS...

Nous sommes à Limeil-Brévannes à la limite de Bonneuil, dans un no man's land, sans habitation, sans magasin, sans vie. En retrait, à l'abri des regards, se serrent 17 caravanes sagement alignées en contrebas de l'autoroute A86, le long d'une voie ferrée. Ils sont environ quatre-vingts à y vivre. Ce ne sont pas des gens du voyage, comme on pourrait le penser, mais des Rroms qui ont fui la Roumanie, la misère et les discriminations pour trouver refuge en France.

Qui sont-ils ? La population Rrom appartient à la grande famille de ceux qu'on appelle les Tsiganes, les Gitans, les Manouches. Du temps de Ceausescu, ils ont été sédentarisés, mais jamais véritablement intégrés. La Roumanie, pays d'une extrême pauvreté, les maintient à l'écart, dans des conditions proches du dénuement. Depuis quelques années on les voit s'installer en France, souvent dans les banlieues de grandes villes comme Paris, Nantes ou Lyon. Ils arrivent, achètent une caravane - c'est ce qui coûte le moins cher quand on cherche un toit - et s'entassent dans des bidonvilles sans eau, sans électricité, sans sanitaires. Nombre d'entre eux en ont été expulsés sans délicatesse.

La plupart des Rroms installés à Limeil le sont depuis plus de deux ans. Ils n'ont ni l'eau courante ni l'électricité.

Depuis plusieurs mois, les mairies de Limeil et de Bonneuil ont mené de multiples actions en direction de ces familles Rroms : vaccinations des enfants en collaboration avec Médecins du Monde, scolarisation des enfants et des adolescents, inscriptions de femmes



aux cours d'alphabétisation de l'association Léo Lagrange, acheminement de citernes d'eau, installations de WC chimiques, accès à la piscine... Un comité de soutien a vu le jour, soutenu par de nombreuses associations (Médecins du Monde, ATTAC de Bonneuil - Créteil, la Ligue des droits de l'Homme de Bonneuil - Saint-Maur, Léo Lagrange à Bonneuil, le Secours Catholique), ainsi que par la paroisse de Bonneuil et CIVIC. Les membres du comité multiplient les contacts avec les familles Rroms et mènent de nombreuses actions de soutien.

Mais la situation reste précaire et un nouvel hiver approche. La municipalité de Limeil s'est penchée sur la question de l'installation de l'eau courante et de l'électricité : elle semble difficilement possible. Il faut aujourd'hui trouver d'autres solutions qui permettent à ces familles de vivre dans des conditions d'hygiène, de bien-être et de sécurité satisfaisantes.

La situation critique des familles de Limeil pose la question plus générale de la population Rrom en France. Ils sont actuellement environ 300 en errance sur le Val de Marne, qui demandent à vivre et à s'installer. Ces futurs citoyens de l'Europe, puisque la Roumanie devrait la rejoindre en 2007, semblent mal venus où qu'ils aillent. Les frontières de l'Europe s'élargissent, les biens peuvent y circuler librement. Mais qu'en est-il de l'Europe des hommes ? Cette Europe sélectionne-t-elle les citoyens qui peuvent circuler, s'installer, en chassant ceux qui sont dans la misère ? C'est la question que pose les Rroms en frappant à nos portes. La réponse mérite d'être traitée à tous les niveaux : Etat, collectivités territoriales, associations...

C.F.

Vous pouvez contacter le comité de soutien aux familles Rroms de Limeil auprès de :
CIVIC (01 48 52 85 42), Léo Lagrange (01 49 80 54 59), la paroisse de Bonneuil (01 43 99 20 17)

Local : Rroms à Limeil-Brévannes ou ailleurs...

Infos et DVD locaux

Soirée de solidarité avec les Rroms le
18/12/2004 à 20h30, salle Gérard Philippe de
Bonneuil avec la projection-débat autour du
film Caravane 55

CONTACTS CIVIC

Par courriel : collectifcivic@yahoo.fr

Par courrier : CIVIC, 2 rue Victor Hugo
94380 Bonneuil-sur-Marne

Sur place : tous les 1^{ers} mardis du mois à 19h00 salle
Gérard Philippe de Bonneuil-sur-Marne (2
Av. Pablo Neruda)